

## ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de NONVILLE	Délimitation du tronçon						
Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Départementale 403	27	+ 440	30	+ 240	4	30	
Départementale 403	30	+ 240	30	+ 900	5	10	
Départementale 403	30	+ 900	31	+ 930	4	30	

POUR AMPLIATION  
Pour le Préfet et par délégation  
L'Attaché, Chef de Bureau

Dominique Ottaviani

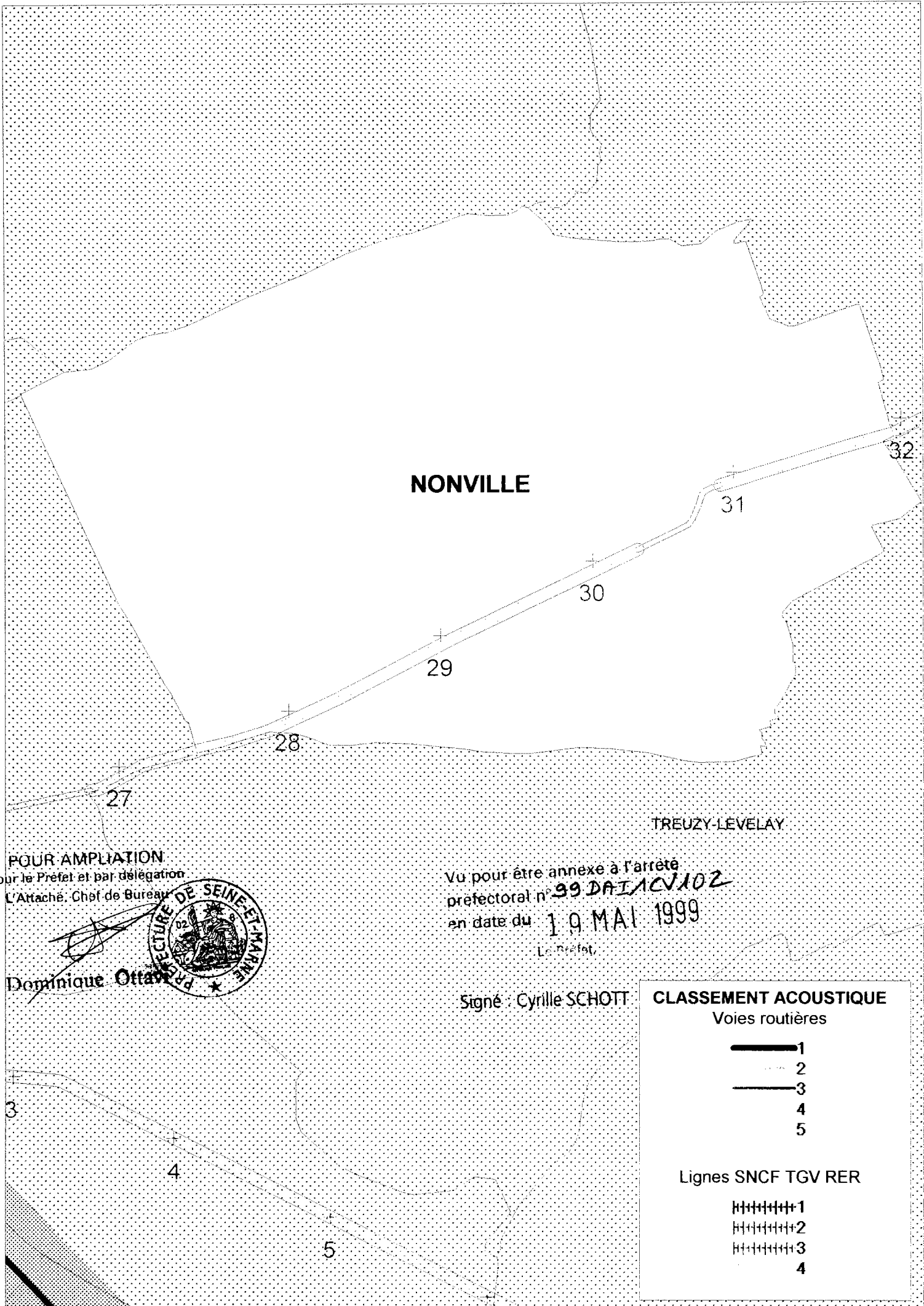


Vu pour être annexé à l'arrêté  
préfectoral n° 99DAIACV102  
en date du 19 MAI 1999

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

# ANNEXE 3 : PLAN



**NONVILLE**

TREUZY-LEVELAY

POUR AMPLIATION  
Pour le Préfet et par délégation  
L'Attaché, Chef de Bureau



Dominique Ottaviani

Vu pour être annexé à l'arrêté  
préfectoral n° **99 DA 1102**  
en date du **19 MAI 1999**  
Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

CLASSEMENT ACOUSTIQUE	
Voies routières	
	1
	2
	3
	4
	5
Lignes SNCF TGV RER	
	1
	2
	3
	4